

## CRE'ART

### Formation à la Création ou Reprise d'Entreprise Artisanale

**Objectif de la formation :** Préparer et mettre en place son projet de création ou de reprise d'entreprise dans le secteur des Métiers d'Art et plus spécialement en Bijouterie, Joaillerie ou Orfèvrerie. Acquérir les compétences indispensables pour devenir chef d'entreprise.

**Étapes de la formation :**

1. Formalisation de votre idée
2. Approche commerciale et marketing de votre projet
3. Approche financière et économique de votre projet ; incidences juridiques, fiscales et sociales
4. Approfondissement d'une ou de plusieurs techniques auprès d'un professionnel ou la découverte du fonctionnement d'un atelier récemment implanté (stage de 2 semaines)
5. Elaboration du projet de gamme de produits
6. Utilisation des outils informatiques dans l'entreprise (bureautique, création d'un blog ou site ...)
7. Concrétisation du projet

**Déroulement et durée (560 heures) :**

- **Cours en Atelier (280 heures)** : Etude d'une production complète et mise en application par la fabrication de vos propres pièces, dont 70 heures de stage en entreprise.
- **Cours en salle (224 heures)** : Approche commerciale, financière et économique du projet.
- **Suivi individuel (56 heures)** : Veille, recherches et réflexions, démarches auprès de professionnels, rédaction du projet, accompagnement individuel par des conseillers en Entreprise...

Un entretien final devant des professionnels et des représentants de la Chambre de Métiers du Morbihan validera la faisabilité de votre projet.

**Dates :** 27 août 2019 au 18 décembre 2019

**Nombre de places :** 5 à 7 stagiaires maximum

**Pré-requis :**

- CAP dans les métiers d'art et plus spécialement en Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Dinanderie ou tout autre métier s'y rattachant
- Stage(s) et/ou expérience(s) professionnelle(s) en atelier ou en entreprise du secteur d'activité

**Frais de formation :** Le Conseil régional cofinance les frais pédagogiques de cette formation.

- **Demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi** : 290 euros (hors coût du petit matériel, matière d'œuvre pour vos fabrications personnelles...); Rémunération possible selon les cas.
- **Salariés du secteur HBJO souhaitant s'installer** : 3 900 euros (financement possible OPCA, CIF...);
- **Auditeurs libres** ne pouvant prétendre à une prise en charge de leur formation : 3 900 euros.

Les projets de création ou de reprise sont possibles sur toute la France voire à l'étranger.

Une attestation reconnue par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sera délivrée en fin de parcours ; elle vous dispensera de suivre le Stage de Préparation à l'Installation obligatoire pour s'inscrire au Registre des Métiers.

**Pré-inscription téléphonique - Dossier à déposer avant le 31 mai 2019 - Sélections : fin juin-début juillet 2019**

**Ecole TANE de Bijouterie et d'Orfèvrerie**

(Centre de Formation enregistré sous le numéro 53 56 07164 56 auprès du Préfet de la Région BRETAGNE)

14 rue du Pardon - 56800 PLOERMEL

Tél. 02 97 73 36 69 – Mail : [ecole@ecoletane-bijorf.com](mailto:ecole@ecoletane-bijorf.com) – Site : [www.ecoletane-bijorf.com](http://www.ecoletane-bijorf.com)